

Le Greffier

FJ/MH/BL/rqe/140

Monsieur Stéphane HAZEE

Député wallon
avenue de la Pairelle, 44

5000 NAMUR

Namur, le 15 janvier 2020

Monsieur le Député wallon,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°140 du 10 décembre 2019 que nous adresse ce jour Monsieur Philippe HENRY, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement (www.parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député wallon, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric JANSSENS

Question n° 140 de HAZEE Stéphane

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

N° : 140 (2019-2020) 140

Réception : 10 décembre 2019

Echéance : 03 janvier 2020

Matière : Transports - Mobilité - Transports en commun urbains et vicinaux -

Objet : le projet de restructuration de la ligne TEC Namur-Couvin

Question écrite

La ligne 56 du TEC Namur-Luxembourg est une ligne express qui relie Namur et Couvin (en démarrant à Jambes et en allant jusqu'à Viroinval pour certains trajets).

Elle correspond à un réel enjeu de mobilité et constitue d'ailleurs une ligne importante du TEC Namur-Luxembourg et est empruntée par un grand nombre d'usagers. Il ressort toutefois de certains documents que l'AOT étudierait la restructuration de cette ligne.

Sur cette base, il apparaît qu'elle envisagerait son remplacement par une ligne WEL entre Namur et Philippeville, où les usagers qui veulent poursuivre leur trajet jusqu'à Couvin seraient ensuite invités à prendre le train... Ce serait donc une double peine pour eux : les contraintes du WEL d'une part, la rupture de charge d'autre part.

Le Gouvernement a annoncé l'extension de l'offre de transports en commun et nous le soutenons en ce sens. Nous avons donc été surpris par ces documents portés par l'AOT, qui est constitutive d'une régression préjudiciable. Le Conseil communal de Couvin a d'ores et déjà pris attitude pour demander la préservation de cette ligne stratégique. Il y aurait beaucoup à dire sur le dispositif WEL en lui-même, qui requiert clairement une évaluation.

Mais au-delà, nous souhaitons appeler le Gouvernement à ne pas mettre à mal des outils qui fonctionnent et qui répondent à un besoin manifeste.

Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur cette menace portant sur la ligne 56 Namur-Couvin ?

Quelle est la réalité de l'étude menée par l'AOT ?

Peut-il nous rassurer sur la volonté de développer des lignes comme la ligne 56 et non pas d'augmenter les entraves à son utilisation, qu'il s'agisse de réservations obligatoires ou de ruptures de charge ?

Réponse

Conformément à la stratégie régionale de mobilité et tel que confirmé dans la Déclaration de politique régionale, la volonté de la Région est bel et bien d'augmenter l'offre de transports publics, notamment structurants (telles les lignes Express).

Dans ce cadre, l'Autorité organisatrice du transport (AOT) a mené une étude afin de développer de nouvelles liaisons actuellement manquantes et afin de faire converger l'ensemble des liaisons structurantes Express.

Plus particulièrement pour la ligne de bus Express 56, les réflexions de l'AOT ont pris en compte le fait que la liaison ferroviaire Charleroi-Couvin est en effet parallèle à celle-ci sur une partie de son itinéraire.

Néanmoins, il est vrai que la rupture de charge serait pénalisante, tout comme l'intégration tarifaire SNCB-TEC, inexistante à ce jour. Il faut en effet prendre en considération toutes les réalités de terrain et prendre le temps d'une analyse complète. Je peux donc rassurer l'honorable membre : la ligne 56 n'est pas menacée pour le moment.

Enfin, en ce qui concerne la commercialisation (tarification, mode de réservation ...), le Ministre Carlo Di Antonio avait décidé de créer un produit spécifique, Wallonia Easy Line (les lignes WEL donc), en dehors de la commercialisation classique de l'offre TEC, pour 6 lignes lancées en avril 2019.

Les premiers résultats de l'évaluation en cours - uniquement quantitatifs à ce stade - montrent qu'une adaptation de l'offre sera nécessaire. En effet, seules 2 lignes ont en moyenne plus de 4 passagers par bus (Namur-Nivelles et Marche-Liège). Quant au taux de couverture des coûts par les recettes, il est, au 1er décembre 2019, d'un peu plus de 8 % pour l'ensemble des lignes WEL (14,5 % pour la ligne la plus fréquentée Marche-Liège). À titre de comparaison, le taux de couverture moyen du TEC est de 27 %, et est légèrement plus élevé pour les autres lignes Express.